Image not found or type unknown

Accident voiture quel sont mes droits

Par **Nathalie11**, le **27/06/2018** à **19:32**

Bonjour .je ai était victime d un accident de la route la semaine dernière en tant que passagère mon ami n est pas responsable. Après les urgences 2 fois et les visites chez le docteur, il s avère que j ai deux entorses servicale le nez fracturé. Je souffre énormément je ne peux pas dormir n'y faire les choses que je faisais habituellement.j ai un traitement très fort mais cela n atennu pas ma douleur.je ne sais pas se qui va se passer l assurance de mon ami m'a dit que j allais être contactée mais après, quoi? Pouvez vous m expliquer un peu .vais je avoir besoin d un medecin conseil ou d un avocat ?

Par **Chaber**, le **27/06/2018** à **20:25**

bonjour

Vous devez être indemnisée au titre de la loi Badinter pour TOUS vos préjudices.

N'oubliez pas les certificats médicaux d'arrêt d'activité à chaque visite chez votre médecin pour étayer votre future réclamation.

Si vous avez une assurance Responsabilité civile-Défense recours /ou protection juridique faites une déclaration pour ne pas être seule face à l'assureur, surtout quand il y aura chiffrage de vos préjudices.

Lors de l'expertise de consolidation, s'il reste des séquelles, ne restez pas seule face à l'expert de l'assureur

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés